

de défense. Au cas où certains députés trouveraient mes observations amusantes, et penseraient que j'ai la tête dans les nuages, je leur demande de remarquer ce qui se passe chez nos voisins du Sud où les besoins des civils ont été négligés et où on a été forcé d'augmenter les forces policières pour contenir la violence née de la misère et de l'injustice sociale. Pourquoi risquer d'en venir à cela au Canada? Voilà pourquoi j'exhorte le ministre à supprimer son propre poste, ou à en diminuer l'importance. Il pourrait concentrer ses efforts sur le ministère de l'Industrie. Au lieu de le voir cumuler deux emplois, je préférerais qu'il n'en ait qu'un, celui du ministère de l'Industrie. Cela lui irait mieux, et je crois que la plupart des Canadiens pensent comme moi.

**M. le vice-président adjoint:** Le crédit 6c est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants ont été adoptés:

7c. Paiement des obligations de la fonderie de magnésium de Haley (Ont.) appartenant à la Couronne, en circulation le 30 septembre 1967, \$740,000.

8c. Remboursement à la Caisse renouvelable de la production de défense établie en vertu de l'article 16(1) de la Loi sur la production de défense, pour les pertes subies durant l'année financière 1966-1967 dans l'écoulement de matières d'importance stratégique, \$77,287.

**M. le vice-président adjoint:** Le crédit 9c est-il adopté?

9c. Remboursement à la Caisse renouvelable des services d'approvisionnements établie en vertu du crédit L18e—Prêts, placements et avances—de la Loi sur les subsides n° 4, 1966, pour la fourniture de certaines marchandises et services aux ministères et organismes fédéraux pour la valeur du matériel devenu désuet ou inutilisable, \$7,253.

**M. Peters:** J'imagine que le crédit 9c concerne la Caisse renouvelable servant aux achats du gouvernement qui ne relève pas de la défense nationale. J'aimerais qu'on établisse quelque dispositif pour la surveillance des méthodes d'achat du gouvernement. Au cours des ans, j'ai entendu parler de vendeurs qui se présentaient aux bureaux du ministère de la Production de défense pour offrir leurs marchandises et auxquels on accordait des entrevues si leurs articles importaient au ministère. Ces vendeurs avaient recours à toutes sortes de trucs, ce dont personne ne peut les blâmer. Mais, même si l'Auditeur général ou le comité des comptes publics examinaient parfois certains achats du gouvernement, il faudrait créer un appareil de surveillance qui vérifierait les achats du gouvernement. Comme les achats du gouvernement

représentent l'essentiel des opérations gouvernementales, un organisme officiel de surveillance comme celui que j'ai mentionné devrait, ce me semble, être créé.

Je félicite le gouvernement d'avoir donné suite, beaucoup plus rapidement que certains le pensent, à quelques-unes des recommandations de la Commission Glassco. Le ministre devrait insister beaucoup plus pour en convaincre tous les intéressés.

J'approuve les observations du ministre au sujet des procédures administratives et j'aimerais lui signaler certains problèmes que les achats ont suscités dans diverses circonscriptions. Ainsi, dans celles où le gouvernement a acheté des automobiles, les vendeurs qui n'ont pas obtenu de contrat ont été très déçus et s'en sont ouvert à leur député. Par contre, ceux qui en ont obtenus ont bientôt constaté que les services qu'ils s'engageaient à fournir, aux termes de leur contrat, pour les voitures du gouvernement leur coûtaient plus cher que pour des voitures vendues à des particuliers. En d'autres mots, qu'ils obtiennent des contrats ou non, les vendeurs se trouvent en mauvaise posture. Le ministère se doit, je pense, de veiller à ce que les fabricants d'automobiles appuient leurs vendeurs. Souvent les fabricants se soustraient à leurs responsabilités et le vendeur ne réalise aucun ou à peu près aucun bénéfice.

Quand un marchand vend une Chevrolet ordinaire il majore le prix de \$700, dont \$400 pour le service, les nouveaux moteurs, les pièces-arrière ou les autres exigences pouvant surgir en matière de services. Le fabricant se porte d'ordinaire garant de son produit, mais on me dit que certains fabricants ont exercé du chantage auprès des concessionnaires régionaux pour obtenir d'eux certains travaux sans indemnisation. Jadis, le concessionnaire s'entendait avec le fabricant pour recevoir une indemnisation pour son travail; effectivement, le concessionnaire recevait une ristourne du fabricant quant à l'entretien de la voiture, mais il paraît que la General Motors a cessé de donner cette ristourne à ses vendeurs. J'ai reçu bon nombre de lettres et entendu bien des avis sur le fait que la General Motors remboursait ou non ses vendeurs pour le travail accompli. Je ne demande pas au ministre de faire des commentaires, mais je tiens simplement à dire, vu que toutes ces façons d'agir intéressent d'une certaine façon le gouvernement, qu'il serait à propos de créer un mécanisme quelconque, chargé de surveiller les modalités d'achat, et je songe ici aux recommandations de la Commission Glassco. Un tel organisme de surveillance, au sein du ministère, pourrait contrôler les